



COMMUNE DE SAINT-LEGER-AUX-BOIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 JUILLET 2026

Membres présents : M. BERTRAND Sylvain, M. CHIVOT Florian, M. GIRONDE Charles, Mlle JEAN Emilie, M. LE GOUGE Yves, M. MARTIN STASZEWSKI Stéphane, M. MAUBANT Tom, M. TELLIER Christophe, Mme VONACHEN Agnès, Mme PONZ Stéphanie, Mme HALOU Jennifer

Membres absents : M. BACHELET Anthony, Mme DEMAY Ophélie, M. JOOS Julien, Mme ALVES FERREIRA Filomène

Pouvoirs : M. CHIVOT Florian pour M. JOOS Julien ; M. MARTIN STASZEWSKI Stéphane pour Mme ALVES FERREIRA Filomène

Secrétaire de séance : Mme VONACHEN Agnès

Monsieur le Maire, Sylvain BERTRAND, ouvre la séance par l'appel de chaque Conseiller, et désigne la secrétaire de séance : Mme VONACHEN Agnès

➤ **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation compte rendu CM du 29 Avril 2026
- Avis favorable du CST 21 Mai 2026 sur le RIFSEEP 2026
- Révision tarifaire API dès le 1er septembre 2026 - augmentation de la livraison des repas + 1.82%
- Proposition de contrat de protection des élus par Carrefour des Collectivités Locales (loi du 24/01/2023 sur la constitution de partie civile)
- Proposition de Convention société IDD60 sur la destruction de nid de guêpes et frelons
- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (fusion avec la TLV) - base d'imposition
- Désignation des membres de la Commission des Impôts Directs CCID
- DM anomalie Affectation de résultat - Flux BP 2026
- Attribution des indemnités de budget du Trésorier pour les exercices 2025 et 2026
- Désignation des membres de la Commission de Contrôle des Listes électorales
- Création de la Commission cimetièrre et désignation des membres

Approbation compte rendu CM du 29 Avril 2026

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Avis favorable du CST 21 Mai 2026 sur le RIFSEEP 2026

Suite à la mise en demeure de la Préfecture de Beauvais en janvier dernier : motif avis CST trop ancien (2017) et sur le RIFSEEP délibéré au CM d'octobre 2025 était mentionné

l'avis CST de 2017. La saisine du CST a été envoyée en mars et l'AVIS FAVORABLE DU CST a été reçu le 21 Mai 2026. il faut délibérer de nouveau, la délibération doit mentionner l'avis favorable du CST 2026.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Révision tarifaire API dès le 1er septembre 2026 - augmentation de la livraison des repas + 1.82%

Le prestataire contractuel de la restauration scolaire API augmente ses tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026 : pour les enfants 4.70 euros ; pour les adultes 4.93 euros

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Proposition de contrat de protection des élus par Carrefour des Collectivités Locales (loi du 24/01/2023 sur la constitution de partie civile)

Suite à des injures et des menaces à destination des élus, une proposition de contrat est prévue pour l'ensemble des élus et proches des élus (protection juridique). Les communes de – de 1 000 habitants bénéficient d'une tarification avantageuse : adhésion de 97 euros par an.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Proposition de Convention société IDD60 sur la destruction de nid de guêpes et frelons

Une proposition de convention pour la destruction de nids de guêpes et frelons sur la commune – base de 500 euros par commune (contribution partagée entre la commune et les administrés à 50% chacun). Cette convention permettrait d'aider les premiers administrés qui se manifestent.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (fusion avec la TLV) - base d'imposition

Rappel imposition :

- taxe d'habitation : **21.02%**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **43.21%**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **111.81%**
- cotisation foncière des entreprises : **22.75%**

La taxe sur la vacance des Locaux d'habitation entrera en vigueur en 2027, elle est proposée à **30% de la valeur locative** et sera applicable à partir de la 2^{ème} année de constatation du logement vide : l'enjeu principal est la lutte contre les logements inhabités, vendre les biens plus rapidement.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Désignation des membres de la Commission des Impôts Directs CCID

Proposition 14 conseilles municipaux + 10 administrés

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

DM anomalie Affectation de résultat - Flux BP 2026

Correction d'une écriture comptable sur l'affectation du résultat, anomalie accumulée depuis 2023, l'affectation du résultat était erronée et non corrigée, notre comptabilité du CA a enregistré un écart qui s'est reporté encore cette année :

La reprise du résultat de fonctionnement 432 994.18 + 93 443.59 = 526 437.77 (002)

Le 002 du BP 2026 EST DONC 526 437.77 – le compte 1068 141 297.50 = 385 140.27 euros et NON 439 530.01 (montant reporté mais erroné)

Il y a donc un écart de 54 389.74 euros qu'il faut déduire du 002

On a alors pris 40 000 euros du compte 731 impôts directs car c'est un compte qu'on a diminué de 40 000 euros par rapport à l'année dernière.

+ on a ajouté 14 389.74 euros au compte 752 Revenus des immeubles (selon conseil du CDL Romain Plataux)

= 54 389.74 euros

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Attribution des indemnités de budget du Trésorier pour les exercices 2025 et 2026

Suite au départ de M. NIVEL, une prime de 60.98 euros lui a été attribuée.
M. Romain PLATAUX lui succède.

Vote : 1 Abstention

Désignation des membres de la Commission de Contrôle des Listes électorales

Le maire transmet au préfet la liste des conseillers prêts à participer et les membres sont nommés par arrêté préfectoral. Proposition de **1 conseiller municipal éligible M. DE GOUGE Yves + 1 délégué de l'administration désigné par le préfet + 1 délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.**

Pas de délibération.

Création de la Commission cimetière et désignation des membres

Ont été désignés : Messieurs CHIVOT – JOOS – LE GOUGE – MAUBANT
Mesdames DEMAY – JEAN – VONACHEN

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

❖ Questions diverses

Référent antivectorielle est M. JOOS (référent ARS)

La séance est levée à 19H46

